

# Rapport 2025 financier

---



# Rapport financier 2025

04	Rapport de gestion du Président
14	Autres rapports réglementaires
15	Compte rendu relatif à notre Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)
18	Rapport 2025 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance
19	Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation
20	Compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial
22	Rapport de contrôle interne sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme 2025
28	Rapport du commissaire aux comptes
30	Textes de résolutions
30	Annexes comptables

# Rapport de gestion du Président

au comité de surveillance  
et à destination de l'associé unique

**Par le présent rapport, je vous rends compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et soumetts à votre examen les comptes annuels dudit exercice. Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.**

**Au présent rapport sont joints les états financiers et leurs annexes. Je vous engage à vous reporter à ces derniers pour de plus amples informations relatives aux principes comptables retenus.**

Code du commerce L232-1 et suivants.

## 1 Environnement économique de Covéa Finance

L'année 2025 a été marquée par le retour de Donald Trump à la Maison Blanche et ses répercussions au niveau international. Les annonces d'augmentation des droits de douane s'inscrivent dans l'évolution de l'organisation du commerce mondial basée sur le libre-échange. Ces décisions américaines ont généré de l'incertitude pour les entreprises et les ménages, mais les conséquences sur l'investissement et la consommation sont pour le moment restées limitées. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient se sont poursuivis, alors que les États-Unis modifiaient leurs priorités stratégiques : moindre soutien aux alliés traditionnels, notamment européens, mais plus d'interventions au Moyen-Orient et en Amérique latine. L'année a aussi été marquée par le maintien d'une forte instabilité politique en France. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 13,1 % contre le dollar, à 1,1750 dollar pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a chuté de 18,6 %, pour terminer l'année à 60,90 dollars.

**La nouvelle administration a commencé, dès son installation à la Maison Blanche, à mettre en œuvre ses priorités politiques : baisse de la fiscalité, montée des droits de douane, réduction des dépenses et contrôle de l'immigration.**

La hausse des droits de douane est utilisée pour des raisons économiques, mais aussi dans des buts géopolitiques. Sur le plan géopolitique, la nouvelle stratégie de sécurité des États-Unis, très critique vis-à-vis de l'Europe, confirme la rupture de l'approche américaine vis-à-vis de ses alliés traditionnels. On observe à la fois une volonté de désengagement des affaires européennes et un plus grand interventionnisme, notamment sur le continent américain. La Réserve fédérale a interrompu la détente de sa politique monétaire dans la première partie de l'année. Les banquiers centraux américains craignaient l'impact inflationniste de la hausse des droits de douane annoncée par l'administration Trump. Quelque peu rassurés de ce point de vue et dans un contexte de dégradation du marché du travail, ils ont recommencé à baisser leurs taux directeurs en septembre, procédant à trois mouvements consécutifs de réduction,

de 25 points de base chacun. Alors que l'activité économique fait preuve de résistance, la Réserve fédérale se veut toujours prudente, mais la majorité d'entre eux envisagent des nouvelles baisses de taux ces prochains mois.

**Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre s'est montrée prudente dans la détente de sa politique monétaire, dans un contexte de résistance de l'inflation.** Alors que l'activité économique reste fragile, elle a baissé son taux directeur de 100 points de base sur l'ensemble de l'année, à raison de 25 points de base par trimestre. Après les difficultés rencontrées l'année précédente, le gouvernement travailliste est parvenu à élaborer un budget 2026-2027 accueilli favorablement par les marchés, malgré de nouvelles hausses d'impôts.

**Les institutions européennes ont amorcé en 2025 un mouvement de simplification de leurs réglementations afin de soutenir la compétitivité des entreprises européennes.** Par ailleurs, la Banque centrale européenne a poursuivi la détente de sa politique monétaire au premier semestre, ramenant le taux de la facilité de dépôt de 3,0 % à 2,0 %, avant de marquer une pause à partir de l'été. Les banquiers centraux européens se veulent attentifs aux risques tant à la hausse qu'à la baisse sur les perspectives d'inflation. C'est pourquoi ils se refusent toujours à donner des indications sur l'orientation de la politique monétaire et insistent encore sur la nécessité d'analyser en profondeur l'ensemble des informations rendues disponibles à chacune de leurs réunions. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée plus résistante que l'envisageait la Banque centrale dans un contexte de forte incertitude. La mise en œuvre du plan allemand d'investissements en infrastructures et l'augmentation annoncée des dépenses militaires dans les pays européens, notamment motivée par le désengagement américain de la zone, sont considérées comme des éléments de soutien à l'activité. Sur le plan géopolitique, le soutien à l'Ukraine a été réaffirmé, notamment via la décision de prêter au pays envahi par la Russie 90 Mds€, qui seront empruntés sur les marchés, faute d'accord sur l'utilisation des revenus des fonds russes gelés.

**En Chine, à la faiblesse persistante de la demande domestique et aux difficultés rémanentes du secteur immobilier se sont ajoutées les conséquences du durcissement des relations économiques internationales, notamment illustré par la forte augmentation des droits de douane américains.** Dans ce contexte, les pressions déflationnistes perdurent dans l'industrie chinoise. Hors États-Unis, les exportations chinoises sont

toutefois restées très dynamiques sur l'année. Les autorités, qui utilisent leur position de force dans la production d'intrants critiques pour les industries des transitions énergétique et numérique, entendent par conséquent maintenir leur soutien à la croissance de l'activité. Au Japon, le nouveau gouvernement a annoncé des soutiens supplémentaires à l'activité économique, alors que la Banque du Japon a poursuivi le durcissement très progressif de sa politique monétaire. Elle a augmenté son taux directeur de 50 points de base, en deux étapes, alors que l'inflation reste supérieure à son objectif, notamment nourrie par la dynamique des salaires et une activité économique plus dynamique. Mais la forte dépréciation du yen continue à peser sur les prix des importations.

Sources des données : DataStream, Bloomberg, U.S. Bureau of Labor Statistics, U.S. Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

## 2 Situation et activité de la société

Au 31/12/2025, les effectifs de Covéa Finance s'établissent à 171 collaborateurs, ils étaient de 172 collaborateurs à fin 2024.

Au cours de l'exercice 2025, nous avons continué à faire évoluer notre gamme d'OPC en créant notre deuxième fonds obligataire daté à échéance 2031, Covéa Horizon 2031, le 01/09/2025.

Nous avons également lancé notre premier fonds ELTIF le 03/11/2025, qui s'inscrit dans le cadre de l'application de la Loi Industrie Verte, nommé Covéa Solution ELTIF.

Enfin, le fonds Covéa Patrimoine a été absorbé par le fonds Covéa Profil Dynamique le 12/06/2025.

Sur l'exercice 2025, Covéa Solis obtient la première place au classement des Globes de la Gestion dans la catégorie « actions sectorielles : environnement ».

### 2.1 Les actifs gérés

Au 31 décembre 2025, le montant des actifs gérés s'élève à 86,8 Mds€ et se décompose de la manière suivante :

- 20 mandats de gestion pour le compte des sociétés du groupe Covéa, ou de mutuelles partenaires, pour un total de 72,3 Mds€ ;
- 51 OPC dont 6 FPCI, pour un total de 14,5 Mds€.

Les variations d'encours par rapport à l'exercice précédent sont présentées ci-dessous :

	Encours gérés en milliards d'euros		
	31/12/24	31/12/25	Variations
Mandats	70,4	72,3	+ 2,7 %
OPC	14,1	14,5	+ 3,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>84,5</b>	<b>86,8</b>	<b>+ 2,8 %</b>

Le lecteur trouvera en annexe le détail des OPC gérés et leur performance.

### 2.2 L'activité de la société

En 2025, les revenus d'exploitation de Covéa Finance ont progressé de 2,4 %.

Au 31/12/2025, les encours gérés en actions et assimilés, OPC et mandats compris, sont valorisés à 14,9 Mds€, ce qui représente une augmentation de 0,8 % en comparaison de l'exercice précédent.

Les encours obligataires et autres produits de taux s'élèvent à 71,9 Mds€ en fin d'année, ce qui représente une progression de 3,2 % par rapport à 2024.

Les charges d'exploitation ont progressé de 3,3 % durant l'exercice.

Cet accroissement des charges résulte notamment de :

- l'évolution des charges salariales sur la période ;
- la hausse des frais d'activité ;
- l'augmentation du poste dotations/amortissements.

Ainsi, le résultat d'exploitation 2025 est de 39,3 M€, montant similaire à celui de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable, après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels, des impôts et de la participation, est de 28 919 K€, en léger recul de - 0,7 % en comparaison de l'exercice 2024.

## 3 Les résultats de cette activité

### 3.1 Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2025 s'élèvent à 138 608 K€ contre 135 359 K€ en 2024, ce qui représente une progression de 2,4 %.

Les produits d'exploitation se décomposent ainsi :

(En K€)	2024	2025	Variation
Commissions de gestion sur Mandat	15 929	19 030	+ 19,5 %
Commissions de gestion sur OPC	114 188	114 237	+ 0 %
Produits accessoires	5 242	5 341	+ 1,9 %

### 3.2 Les charges de personnel

Les charges de personnel sont de 27 318K€, ce qui représente une hausse de 6,2 % par rapport à l'exercice précédent.

### 3.3 Les charges générales d'exploitation

Les frais d'activité et autres charges d'exploitation, hors impôts, amortissements et rémunérations, augmentent légèrement (+ 0,9 %), atteignant 65 872 K€ à fin 2025.

Postes de charges d'exploitation les plus significatifs :

- les rétrocessions de commercialisation s'élèvent à 32 773 K€. Elles sont en hausse de 5,2 % par rapport à 2024 suite à l'accroissement des encours externes ;
- les charges d'exploitation informatiques s'établissent à 18 299 K€, elles diminuent de 1 % par rapport à l'exercice 2024 ;
- les loyers et charges locatives sont de 5 497 K€, en hausse de 3 % en comparaison de l'exercice précédent ;
- les rémunérations d'aide à la recherche externe prises en charge par la société pour le compte des OPC et Mandats sont de 2 641 K€, en recul de 1 % par rapport à 2024 ;

- les autres frais pris en charge par la société pour le compte des OPC (gestion administrative et comptable, Valorisateurs, Dépositaires, etc.) s'élèvent à 1 824 K€, soit une diminution de 32 % entre les deux exercices ;
- les honoraires (conseil et commissariat aux comptes) sont de 681 K€, en baisse en comparaison de l'exercice 2024 (- 14,2 %).

### 3.4 Résultat financier et exceptionnel

Le résultat financier s'élève à 2 912 K€. Il est principalement constitué de plus-values de cession et de reprises de provisions de moins-values latentes constatées fin 2025. Pour mémoire, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Il convient de noter que la société n'a pas d'endettement à plus d'un an.

Il n'y a pas de résultat exceptionnel pour l'exercice 2025. Aucun événement à caractère majeur et inhabituel n'a été constaté durant l'année.

### 3.5 Impôts et taxes

Les impôts et taxes, hors impôt sur les sociétés, s'élèvent à 4 916 K€. Le résultat fiscal ressort à 41 008 K€.

Le montant de l'impôt sur les sociétés est de 10 435 K€.

### 3.6 Bénéfice net

Le bénéfice net 2025 s'élève à 28 919 K€, en léger recul (- 0,7 %) par rapport à celui de l'exercice 2024.

### 3.7 Participation des salariés

La réserve légale de participation distribuable au titre de l'exercice 2025 est de 2 893 K€.

### 3.8 Intéressement des salariés

Les critères de calcul, définis dans l'accord d'intéressement du 17 mai 2023 de Covéa Finance et permettant le déclenchement de l'intéressement, ont été atteints. Un montant de 434 K€ a été comptabilisé en fin d'année.

### 3.9 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs - clients

En application des articles L441-6-1, D441-4 et A441-2 du Code de commerce, il convient de présenter les montants des factures reçues et émises, non réglées à la clôture de l'exercice et dont le terme est échu, ventilés par tranche de retard.

	Article D441 L. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D441 L. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	-					49	-					0
Montant total des factures concernées (TTC)	-	368 200	26 204	5 220	7 946	407 570	-					0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice de l'exercice (TTC)	-	0,54 %	0,04 %	0,01 %	0,01 %	060 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							-	-	-	-	-	-
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC)												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L411-6 ou article L443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : à réception <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 jours						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : à réception <input type="checkbox"/> Délais légaux : (à préciser)					

### 3.10 Activité en matière de recherche et de développement (art. L232-1 Code de commerce)

La société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### 3.11 Communication des charges et dépenses (art. 223 quater et 39-4 du CGI)

La société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

### 3.12 Événements importants survenus depuis la clôture

Depuis la clôture des comptes, aucun événement significatif susceptible de modifier les états financiers n'est intervenu.

## 4 L'affectation du résultat

Je soumettrai à l'Associée Unique la proposition d'affectation du résultat net bénéficiaire réparti comme suit :

• Bénéfice de l'exercice	28 919 497,98 €
• Report à nouveau de l'exercice précédent	58 530 371,80 €
<b>Total à affecter</b>	<b>87 449 869,78 €</b>
• Dotation à la réserve légale	0,00 €
• Dividendes	20 241 162,18 €
• Report à nouveau après affectation	67 208 707,60 €
<b>Total</b>	<b>87 449 869,78 €</b>

Soit un dividende de 34,14 € par action.

Au titre de l'exercice 2024, Covéa Finance a distribué un dividende de 20 395 313 €.

Au titre de l'exercice 2023, Covéa Finance a distribué un dividende de 10 434 811 €.

Au titre de l'exercice 2022, Covéa Finance a distribué un dividende de 13 041 187 €.

## 5 Répartition du capital

Au 31 décembre 2025, le capital de la société est inchangé et s'élève à 24 901 254 euros.

La distribution proposée au titre de l'exercice 2025 ne compromet pas le respect de nos obligations concernant les fonds propres réglementaires.

## 6 Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

(Rapports Articles 312-45 et 321-36 du RG AMF)

Depuis 2019, Covéa Finance a mis en place un dispositif de contrôle qui s'articule autour de trois fonctions clés :

- **la fonction Conformité** est répartie entre la Conformité et le Contrôle Interne.
  - la Conformité en charge du conseil et de l'assistance à la mise en œuvre des obligations légales et réglementaires ;
  - le Contrôle Interne en charge de la vérification de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques de non-conformité et opérationnels. Ce service est également en charge du pilotage de la cartographie des risques de non-conformité et opérationnels.
- **la fonction d'Audit Interne**, qui intervient en tant que fonction de contrôle de troisième niveau de Covéa Finance.
- **la fonction de Contrôle des Risques**, en charge du contrôle a posteriori des risques de marchés.

En 2025, la RCCI et ses équipes ont fait des reportings réguliers aux dirigeants responsables :

- présentation du programme d'activité 2024 incluant les résultats de contrôles et le suivi des recommandations ;
- présentation et validation du programme d'activité 2025 ;
- validation de la FRA RAC ;
- présentation du questionnaire Lutte anti-blanchiment avant l'envoi au régulateur ;
- présentation du rapport d'activité du RCCI du second semestre 2025.

Conformément à notre programme d'activité, l'ensemble des contrôles (permanents ou périodiques) est effectué en s'appuyant sur les plans de contrôle, validé par le Comité d'Audit et de Conformité.

Les politiques sont disponibles sur le site Internet de Covéa Finance – [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr) :

- politique de Conformité ;
- politique de Contrôle Interne ;
- politique d'Audit ;
- politique de Contrôle des Risques ;

- politique de prévention et gestion des conflits d'intérêts ;
- politique de lutte anti-corruption.

Ces politiques complètent, au niveau de Covéa Finance, la Politique d'Audit du groupe Covéa. L'ensemble des procédures de la société est disponible dans l'intranet et formalisées dans MEGA.

Le Contrôle Interne et la Conformité sont placés sous la responsabilité de Madame Nadia BEN SALAH, RCCI. La RCCI et l'ensemble des équipes de contrôle sont sous la responsabilité de Monsieur Franck IBALOT, Directeur Général Délégué en charge des fonctions supports et de contrôle.

Les équipes de Conformité et Contrôle Interne ont participé à la mise en œuvre d'un programme de conformité et de contrôle validé par le Comité de direction incluant le respect des exigences réglementaires inhérentes à l'activité de Covéa Finance ainsi que des thématiques prioritaires pour Covéa Finance et portant notamment sur le passage d'ordre, l'ESG, le processus d'investissement, le suivi des contraintes, la cybersécurité, les reportings réglementaires, le respect de la meilleure sélection/exécution. Covéa Finance a également déployé une nouvelle solution externe de détection des abus de marché.

Les équipes ont également mis en œuvre des actions de conseil et d'assistance sur les volets suivants : la finance durable, la mise en conformité DORA avec la mise en œuvre du registre des informations des tiers, le dispositif de gestion des incidents, la sécurisation du suivi des ratios financier et extra-financier, la politique LCB-FT avec le *scoring* risque pays, la mise en place des conseils sur les nouvelles classes d'actifs (fonds datés et fonds ELTIF) ainsi que la sécurisation de l'outil connaissance clients et la gestion des conflits d'intérêts.

Dans un contexte en forte inflation réglementaire, Covéa Finance a contribué activement aux contrôles et questionnaires de collecte de données de l'AMF. Suite à ces sollicitations, Covéa Finance a pu répondre à l'ensemble des points soulevés qui n'ont pas donné lieu à des questions complémentaires.

De son côté, la fonction de Contrôle des Risques est en charge du suivi des risques de marchés (à savoir le risque actions, de taux, de change, de concentration, de crédit, etc.), de liquidités et de valorisation.

Le Contrôle des Risques anime un Comité des Risques bimestriel auquel participent les membres du Comité de direction, les responsables de Gestion et le Contrôle Interne. Le Contrôle des Risques produit régulièrement des stress tests sur les portefeuilles et des indicateurs d'alerte à destination de la Gestion.

Le processus d'identification des risques de marché est revu périodiquement afin de prendre en compte les changements au niveau des conditions de marché, de la stratégie d'investissement des portefeuilles, et les investissements dans de nouvelles classes d'actifs.

Le service a ainsi été un contributeur majeur lors des lancements de nouveaux types de fonds (fonds datés, fonds ELTIF...) en adaptant les suivis et les contrôles, avec notamment la mise en place d'un modèle de simulation de probabilités de défauts basé sur les matrices de transition des agences de notations. De même, une revue des limites du risque de contreparties a été faite, ainsi que l'ajout de nouveaux scénarios de tests de résistance des marchés.

S'agissant du risque de liquidités, la mise en place de mécanismes de gestion de la liquidité (plafonnement des rachats (« gates »), ajustement de la valeur liquidative (« *swing pricing* ») a été généralisée à l'ensemble de nos OPC, en anticipation de l'obligation réglementaire qui s'appliquera dès mars 2026.

En 2025, la cellule de crise marchés a été activée à plusieurs reprises par la Direction des Gestions, notamment lors de la crise des droits de douane (avril 2025), ou encore la censure du gouvernement (septembre 2025). L'équipe de Contrôle des Risques a ainsi été en première ligne aux côtés des gérants et des analystes de la Recherche afin d'identifier les risques liés à ces événements qui pourraient impacter nos portefeuilles.

Par ailleurs, les travaux sur les risques de durabilité se sont poursuivis, avec la mise en place d'un score de risques de durabilité, qui permettra une intégration progressive de ces indicateurs au sein du suivi des risques.

Enfin, le Contrôle des Risques a aussi garanti l'adéquation et l'efficacité de la méthode de gestion des risques, en indiquant si des mesures correctives appropriées ont été prises en cas de défaillance. Aucune défaillance n'a été constatée dans le processus de gestion des risques lors de cet exercice.

## 7 Principaux risques et incertitudes

Dans l'environnement actuel, les risques ne se limitent plus à un cycle économique classique : ils tiennent à la recomposition rapide des règles du jeu, sous l'effet simultané de la géopolitique, des politiques industrielles et de contraintes financières plus fortes. Le premier grand risque est celui de la **fragmentation**. La mondialisation « fluide » recule au profit d'un monde de blocs et d'alliances à géométrie variable, où l'accès aux marchés dépend davantage de normes, de contenus locaux, de subventions conditionnelles ou de restrictions administratives. Cette dynamique nourrit un **risque de guerre commerciale** : droits de douane, contre-mesures, enquêtes, limitations d'accès à certaines technologies ou matières premières. Pour les entreprises, cela se traduit par des chaînes de valeur plus complexes et moins optimisées, et par un coût de conformité croissant, avec une incertitude accrue sur la pérennité des règles.

Le deuxième risque est celui des **ruptures d'approvisionnement** et des **chocs d'offre récurrents**. La compétition pour les ressources critiques (énergie, métaux, composants, capacités industrielles) augmente la probabilité d'épisodes de pénurie, de délais allongés et de hausses rapides des prix. Les contrôles à l'export, les sanctions, ou la fermeture ponctuelle de certains couloirs logistiques peuvent transformer un intrant banal en « point de blocage » stratégique. Cela entretient un régime d'**inflation plus volatile**, où la hausse des coûts provient autant de la sécurisation (stocks, redondance, relocalisation) que de la demande. À cette dimension s'ajoute le **risque cyber** : l'interdépendance numérique des chaînes de sous-traitance et des infrastructures (transport, énergie, systèmes industriels) accroît la probabilité d'attaques perturbatrices, avec des impacts potentiellement disproportionnés par rapport à l'événement initial.

Le troisième risque est **financier et macroéconomique**. Les dettes publiques et les besoins de financement restent élevés, tandis que le coût de l'argent et la sensibilité des marchés à la crédibilité budgétaire augmentent. Le risque n'est pas seulement celui d'une remontée des taux, mais celui d'épisodes de **stress de liquidité** et de réappréciation abrupts des primes de risque, en particulier lorsque la politique monétaire doit arbitrer entre inflation, croissance et stabilité financière. Dans certains pays émergents, la combinaison

« dette-devise-financement externe » peut réactiver des crises de balance des paiements et créer des contagions par les *spreads* et les flux de capitaux. Le **risque de change** est donc structurellement plus élevé : différentiel de taux, interventions, politiques de compétitivité et volatilité des matières premières peuvent peser sur les marges, les valorisations et les bilans.

Enfin, un quatrième ensemble de risques est **politique, social et réglementaire**. Le retour de l'inflation, les tensions sur le pouvoir d'achat, les inégalités perçues et la défiance peuvent alimenter une volatilité électorale et des décisions rapides : normes, taxes, exigences de traçabilité, contraintes climatiques, ou nouvelles conditions d'accès aux aides. Cette instabilité peut provoquer un **risque de mauvaise allocation du capital** : investir massivement sous l'impulsion de la souveraineté ou de la transition, parfois au détriment de la rentabilité, peut créer des surcapacités, des bulles sectorielles puis des corrections violentes. À cela s'ajoute le **risque climatique**, qui n'est plus un horizon lointain : événements extrêmes, stress hydrique, fragilité des réseaux peuvent perturber la production et accélérer les ajustements réglementaires. En synthèse, le risque dominant de cet environnement est sa **non-linéarité** : la combinaison « politique-ressources-financement » rend les chocs plus fréquents, les régimes de marché plus instables, et impose une gestion active de la résilience, des dépendances et du coût du capital.

## 8 Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées

Notre plan stratégique « Ambition 2026 » a connu des avancées majeures en 2025. Désormais articulé autour de trois batailles – les encours du Groupe, la collecte externe et l'innovation –, il a pu bénéficier de la mobilisation de l'ensemble des équipes de Covéa Finance, déterminées à faire de Covéa Finance un expert de la gestion d'actifs et un acteur européen innovant, engagé aux côtés de ses clients.

Covéa Finance a été récompensée à plusieurs reprises au cours de l'année 2025 :

- Covéa Finance a été récompensée à l'European Funds Trophy 2025 en recevant le Trophée de la meilleure société de gestion française dans la catégorie 26 à 40 fonds notés. Une récompense qui vient souligner la qualité de notre gamme de fonds sur une période allant de 2021 à 2024.
- Notre fonds Covéa Solis est arrivé en 1<sup>re</sup> position du palmarès des Globes de la Gestion, dans la catégorie « Actions sectorielles : environnement ».

Ces distinctions mettent en lumière notre approche fondée sur des convictions fortes qui reposent sur notre vision du monde développée dans nos Perspectives Économiques et Financières, notre maîtrise rigoureuse de toute la chaîne de risques mais également l'expertise et l'engagement de toutes nos équipes.

Plus que jamais, nous nous sommes tournés vers nos clients, et principalement le groupe Covéa, notre premier client et actionnaire. La bataille des encours du Groupe demeure le premier effet majeur de notre plan stratégique.

Durant l'année 2025, nous avons travaillé de concert avec la Direction de l'Assurance Vie sur l'offre Vie pour accompagner la collecte des réseaux sur le support en euros et les unités de compte dans un contexte de mise en œuvre des exigences de la Loi Industrie Verte.

Les mesures de la Loi Industrie Verte concernant la création d'une gestion pilotée intégrant du non coté ont ainsi donné lieu à la création du premier fonds agréé ELTIF 2.0 de Covéa Finance « Covéa Solution ELTIF ». Ce fonds innovant a été pensé pour les réseaux du groupe Covéa et créé en partenariat avec la Direction de l'Assurance Vie du Groupe. Il est commercialisé dans les PER des réseaux Vie depuis fin novembre.

Les flux de collecte nette tant sur le support euros que sur les unités de compte affichent une très nette amélioration par rapport à 2024. Les deux fonds à échéance « Covéa Horizon 2029 » et « Covéa Horizon 2031 » ainsi que les fonds du « panier UC » ont bénéficié d'une très belle dynamique de collecte au sein des réseaux Vie. La décollecte régulière observée sur les fonds profilés et diversifiés s'est par ailleurs stabilisée en fin d'année.

Fin novembre, Covéa Finance a accueilli pour la seconde fois les responsables de zone, managers et inspecteurs des réseaux Vie de MAAF, GMF et MMA pour une journée placée sous le signe de l'échange et de la réflexion collective. Au cours de cette rencontre, des sessions d'ateliers ont permis d'explorer de nouvelles pistes pour renforcer l'accompagnement des équipes et répondre aux enjeux de demain. Les discussions ont favorisé le partage d'expériences et l'émergence de nouveaux besoins.

Conformément à notre feuille de route « Durabilité », nous sommes en voie de finaliser la phase d'intégration et de diffusion de l'ensemble des données ESG dans le système d'information et avons travaillé sur la biodiversité. L'exploitation des données issues du fournisseur Iceberg donnera lieu à la publication de notre première empreinte biodiversité et analyse des risques liés à la biodiversité l'année prochaine.

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par des évolutions majeures sur les labels durables. Ces évolutions se sont traduites par des exigences plus élevées, notamment en matière d'exclusions, de sélectivité, de reporting et d'engagement. Pour répondre aux problématiques posées par les exigences accrues des labels, les équipes avaient débuté les travaux d'adaptation dès le premier trimestre 2024 et ont notamment travaillé au développement de nouveaux indicateurs et reporting ainsi qu'à l'adaptation de dizaine de documents. Ce travail collectif a porté ses fruits : l'ensemble des labels a été renouvelé, dont le dernier fin juin 2025.

En matière d'accompagnement des besoins du Groupe, nous avons également contribué à l'ensemble des reportings extra-financiers de Covéa, qu'il s'agisse des rapports ESG des entités vie ou du premier reporting de durabilité au format CSRD, et avons également développé les outils de pilotage et de suivi de la trajectoire de décarbonation des mandats.

Le développement des encours et de la collecte ne peut se faire efficacement sans la bataille de l'innovation et de l'attractivité. Cet effet majeur a pour objectif de favoriser le développement d'une nouvelle culture d'expertise dans tous les métiers, afin d'anticiper les changements en cours et à venir. Dans ce cadre, deux cas d'usage ont été retenus et présentés à la société lors du Café Ambition de fin d'année. Ces cas d'usage devraient permettre, une fois déployés, d'accroître la compétitivité de notre société, renforcer notre efficacité et améliorer la qualité de notre travail.

Covéa Finance a bénéficié d'une visibilité renforcée dans un large éventail de médias incluant la presse écrite, la radio, et les médias numériques. Cette visibilité permet de valoriser le savoir-faire et les expertises de Covéa Finance à travers les solutions d'investissement développées et de soutenir l'activité commerciale.

Le Comité de direction de Covéa Finance remercie l'ensemble de ses collaborateurs et de ses partenaires pour leur mobilisation au service de l'entreprise et de nos clients.

## 9 Évolutions prévisibles

2026 viendra clôturer notre plan stratégique « Ambition 2026 », qui vise à faire de Covéa Finance une experte, européenne et innovante, engagée aux côtés de ses clients. Notre objectif reste le développement des encours dans un contexte de concurrence accrue et de pressions sur les coûts.

Nous devons être conscients des enjeux mais également conscients de nos atouts : notre culture d'entreprise, la force de notre collectif et des savoir-faire puissants. Ils sont autant d'atouts pour nous permettre de réussir à mener nos ambitions.

Les équipes seront mobilisées pour continuer les travaux d'adaptation de notre gamme OPC dans un contexte de révision du règlement européen SFDR et accompagner les besoins de la Direction Assurance Vie dans le cadre de la création de l'offre de gestion pilotée au sein des réseaux MMA.

Nous poursuivrons également l'accompagnement du Groupe en matière de finance durable en mettant en œuvre la trajectoire de décarbonation des mandats et déploierons nos premiers cas d'usage d'intelligence artificielle au sein de notre organisation.

Ghislaine Bailly, Présidente de Covéa Finance depuis 2006, quittera ses fonctions à la fin de l'année 2025. Elle restera Présidente d'honneur de Covéa Finance, comme acté lors du comité de surveillance du 8 octobre 2025. Francis Jaisson, actuellement Directeur Général Délégué en charge de l'ensemble des Gestions, de la Commercialisation, de la Négociation et de l'ensemble des Recherches lui succédera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Jacques-André Nadal, actuellement Directeur Adjoint des Gestions, deviendra Directeur Général Délégué en charge des gestions, de la Recherche et de la Négociation. Il intégrera également le Comité de direction de Covéa Finance.

## 10 Honoraires du commissaire aux comptes

Au titre de l'exercice 2025, le montant des honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés au titre de la certification des comptes s'élève à 122 K€.

# Autres rapports réglementaires

15	Compte rendu relatif à notre Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)
18	Rapport 2025 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance
19	Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation
20	Compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial
22	Rapport de contrôle interne sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme 2025
28	Rapport du commissaire aux comptes
30	Textes de résolutions
30	Annexes comptables

## Compte rendu relatif à notre Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)

La Charte RSE de Covéa Finance traduit notre volonté d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur de l'ensemble de nos activités. En tant que société de gestion, notre vocation est de mettre la finance au service de l'assurance, en garantissant une gestion responsable et durable des actifs qui nous sont confiés.

En renforçant continuellement nos actions en matière de responsabilité sociétale, nous répondons aux attentes croissantes de nos parties prenantes tout en contribuant à des transformations positives et durables pour la société. Déployée dès 2021, notre charte RSE a permis de structurer, approfondir et valoriser ces engagements. Elle complète ainsi nos politiques d'investissement ESG et offre une vision claire de nos réalisations comme de nos ambitions en matière de RSE.

Ce document met en lumière nos actions et nos objectifs en faveur de l'impact sociétal, participant à la performance opérationnelle et financière durable de Covéa Finance. Notre engagement vise à générer un impact positif sur la société, en accompagnant des évolutions responsables et porteuses de progrès, impliquant l'ensemble de nos collaborateurs, managers et partenaires.

Afin de soutenir chacun vers un modèle de croissance responsable, nous avons défini un plan d'actions concret, structuré autour de six domaines clés.

- 1. Égalité des chances et préservation de l'emploi**, pour un monde où chacun puisse trouver ou retrouver sa place.

- 2. Savoir, éducation, culture**, pour donner accès et transmettre le savoir au plus grand nombre.
- 3. Prévention des risques**, pour un monde qui prévient les risques de la vie.
- 4. Territoires et proximité**, pour un monde qui vise la cohésion territoriale.
- 5. Environnement et transition énergétique**, pour un monde qui maîtrise son impact environnemental.
- 6. Responsabilité d'entreprise**, pour une entreprise citoyenne et éthique.

Les thématiques abordées au sein de ces domaines poursuivent plusieurs objectifs :

- renforcer la confiance et la réputation de Covéa Finance auprès de ses parties prenantes et de ses clients ;
- développer la fierté d'appartenance en interne ainsi que la fierté d'investir dans nos solutions,
- accroître l'attractivité de Covéa Finance en matière de recrutement ;
- anticiper et prévenir les risques sociaux, environnementaux et juridiques ;
- assurer la pérennité et la transmission des compétences et des savoirs ;
- optimiser l'utilisation des ressources et réduire les coûts liés aux consommations et aux déchets.

La coordination de ces actions et projets, menés tant en interne qu'en lien avec le Groupe, est assurée par l'intégration de la fonction RSE au sein du Pôle Ressources Humaines. Parmi les principales initiatives déployées et les indicateurs illustrant nos réalisations en 2025 figurent notamment :

### 1. Covéa Finance veut permettre à chacun de trouver ou retrouver sa place en son sein. À ce titre :

Indicateurs	Résultats 2025
Index égalité H/F	<b>89/100</b>
Population féminine au sein de Covéa Finance	<b>43,35 %</b>
Population féminine au sein du comité exécutif opérationnel	<b>33,3 %</b>
Accord « Égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes »	Engage Covéa Finance sur trois niveaux : la rémunération, la santé au travail et la promotion hiérarchique et progression de carrière
Stagiaires accueillis par rapport à l'effectif total	<b>1,03 %</b> Intégration de 16 stagiaires (dont 7 femmes)

## 2. Covéa Finance s'engage à donner accès et à transmettre le savoir au plus grand nombre en consacrant :

Indicateurs	Résultats 2025
Collaborateurs ayant bénéficié d'une formation	<b>97,37 %</b> (168 collaborateurs ont suivi au moins 1 formation)
Moyenne d'heures de formation par collaborateur formé, (en h, toutes formations confondues)	<b>6,15 h</b>
Dépenses en formation	<b>55 752 €</b>
Taxe d'apprentissage	Soutien financier apporté directement à <b>19 établissements</b> d'enseignement nationaux pour un montant global de <b>12 928 €</b> (dont école de la seconde chance)
Université interne	Dans le cadre de la refonte de l'université Interne visant à accompagner la transmission des méthodes, de la culture et des pratiques de la gestion financière, et en assurer la pérennité, <b>4 parcours ont été définis</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le parcours d'intégration ;</li> <li>• le parcours philosophie de gestion ;</li> <li>• le parcours philosophie de maîtrise des risques ;</li> <li>• le parcours manager.</li> </ul> Un nouveau parcours dédié aux outils managériaux a été conçu en 2025 pour être déployé en 2026.
Certifications ESG (AMF Finance Durable et CFA ESG)	<b>90</b> collaborateurs ont obtenu la certification Finance Durable
Développement du mécénat	Un soutien financier représentant <b>0,15 %</b> de notre CA, accordé dans le cadre de notre mécénat culturel à Radio France, au Cercle de l'Harmonie ainsi qu'au Festival IMAGO

## 3. Covéa Finance s'attache à prévenir les risques et à protéger la vie de ses salariés dans leur environnement professionnel élargi au travail à domicile :

Indicateurs	Résultats 2025
DUERP (Document Unique de Prévention des Risques Professionnels)	Évaluation de la qualité de vie et de la santé au travail avec l'actualisation de notre DUERP
Mutuelle et Prévoyance	Mise à disposition de contrats de mutuelle et prévoyance protecteurs pour tous nos collaborateurs et leurs familles
Télétravail	Accord Télétravail mis à jour en ajoutant la notion de proche aidant/handicap
Questionnaire de cybersécurité	Utilisation d'un questionnaire Cybersécurité destiné aux contreparties
Formation Santé et Sécurité au travail « SST » (initial + recyclage)	<b>16</b> collaborateurs formés : mise en œuvre de formations dédiées à la manipulation d'extincteur, à la sécurité incendie et aux gestes de premiers secours tant sur le lieu de travail qu'à domicile

## 4. Covéa Finance entend contribuer à l'émergence d'un monde tendant à la cohésion territoriale :

Indicateurs	Résultats 2025
Politique de sélection des sous-traitants et fournisseurs de proximité	Politique de sélection de nos sous-traitants et fournisseurs privilégiant la proximité et l'espace national et européen
Politique de mécénat culturel	Politique de mécénat culturel implanté dans nos territoires
Infogérant	Processus de sélection de notre infogérant prenant en compte la proximité des équipes et possédant une politique RSE engageante et respectueuse de l'environnement

## 5. Covéa Finance investit tous ses efforts dans une démarche visant à maîtriser l'impact environnemental de ses activités, la volonté de :

Indicateurs	Résultats 2025
Mobilité	<b>157</b> collaborateurs ont bénéficié d'un remboursement de titre de transport et <b>55</b> collaborateurs du FMD (Forfait mobilité douce)
Suivi et collecte des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un outil de suivi de collecte des DIB (déchets industriels banals), du papier, cartons, canettes, plastique et biodéchets.</li> <li>• Mise en place d'un dispositif de collecte pour les déchets compostables et les mégots.</li> <li>• Recyclage des écrans remplacés en 2025 – don à l'école Saint-Martin, à Pontoise (60) + Emmaüs (140). Les écrans ont été traités par un prestataire handi-accueillant.</li> </ul>
Consommation d'eau	Consommation d'eau stable de <b>1 200 m³</b>
Consommation d'électricité	Réduction de notre empreinte énergétique entre autres, par la généralisation des sources d'éclairage à basse consommation et par l'extinction systématique des éclairages et du chauffage le soir et le week-end
Empreinte énergétique numérique	Questionnaire RSE pour nos prestataires et participation du responsable SI au groupe de travail à l'AFG

## 6. Covéa Finance affirme son statut d'entreprise citoyenne et éthique, par la mise en place :

Indicateurs	Résultats 2025
Préparation à la retraite	Préparer la retraite avec des fonds de pension et un système de retraite à cotisation par capitalisation, pour un montant global de <b>452 456 euros</b> sur 2025
Politique de rémunération	Critères qualitatifs et extra-financiers dans la politique de rémunération des dirigeants et des preneurs de risques de la société
Dispositif du lancer d'alerte	Suivi des alertes dans le cadre du dispositif d'alerte éthique permettant de lutter contre la corruption et de promouvoir les engagements de la société en matière de responsabilité sociale des entreprises
Dialogue social - Politique et accord d'entreprise	Communication complète et aisément accessible de nos comptes, de nos engagements (politiques) en termes d'éthique des affaires, complétés par des rapports rendant compte de nos engagements, disponibles sur notre site Internet

# Rapport 2025 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

## 1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2025, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2025) s'est élevé à 17 149 098 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 844 395 euros, soit 75 % du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ;
- 4 304 703 euros, soit 25 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné, pour l'exercice 2025, 166 personnes. Aucun collaborateur n'a été concerné par un différé de rémunération variable sur trois ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 9 826 280 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2025.

## 2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou carried interest) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

## 3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la directive AIFM et de la directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré ;
- ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros sur le critère quantitatif (performance liée au panier commun) traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

## 4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance ;

- deux représentants du groupe Covéa, indépendants de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du groupe Covéa, et le Président de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

# Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation Exercice 2025

Conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers en vigueur au moment de la clôture, Covéa Finance rend compte des frais d'intermédiation versés au cours de l'exercice 2025, qui ont représenté un montant total supérieur à 500 000 €.

Les frais d'intermédiation sont les frais, toutes taxes comprises, perçus directement ou indirectement par les prestataires de service d'investissement.

Les frais liés aux services d'aide à la décision d'investissement sont pris en charge par Covéa Finance sur ses propres ressources. Cette décision s'applique aussi bien à la gestion individuelle sous mandat, qu'à la gestion collective.

Le choix des intermédiaires pour le service d'exécution des ordres sur les marchés, organisés ou de gré à gré, est fait parmi les intermédiaires préalablement référencés par un comité de référencement. Une fois référencés, ces intermédiaires sont revus par un comité ad hoc composé des Directeurs de Gestion, des responsables d'équipe de Gestion, du Service Juridique, du Service Middle Office, du Service Contrôle Interne. Ce comité examine une fois par an la notation établie de manière objective des prestataires de services d'exécution sur la qualité de l'exécution, tout en sanctionnant la qualité du règlement-livraison. L'organisation des comités entre dans le cadre de la procédure de sélection des intermédiaires.

Pour les marchés actions, ETF et « programme trading » inclus, les frais d'intermédiation relatifs aux services d'exécution des ordres sont inclus dans le courtage alloué à chaque intermédiaire de la liste. Les frais d'intermédiation relatifs au service d'exécution des ordres ont représenté au cours de l'exercice 2025 un montant de 2 425 947 euros.

La procédure de sélection des intermédiaires a également pour objectifs de prévenir et gérer les potentiels conflits d'intérêts. À ce titre, Covéa Finance fait appliquer, pour les frais d'intermédiation, un barème unique par classe d'actifs et zone géographique, indépendamment des volumes traités.

Notre politique de sélection et d'exécution des prestataires de services d'investissement est disponible sur notre site Internet dans la rubrique « Nos rapports et nos politiques », ou sur simple demande.

Dans le cadre de notre activité, notre politique de sélection d'intermédiaires sera amenée à évoluer.

# Compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial Exercice 2025

En application des dispositions prévues par l'article L533-22 du Code monétaire et financier et des articles 314-100 à 314-102 et 319-21 à 319-23 du règlement de l'Autorité des marchés financiers, nous vous présentons le rapport relatif à l'exercice 2025 et portant sur les conditions dans lesquelles Covéa Finance a décidé d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus dans les portefeuilles de ses organismes de placement collectif, FIA et mandats confondus sauf si ces titres étaient cédés à la date de l'assemblée générale.

Dans le cadre de son document « Politique d'engagement actionnarial », Covéa Finance s'est engagée à voter sur son périmètre (hormis certains cas définis dans la politique de vote\*) selon les modalités ci-dessous :

- plus de 90 % des assemblées générales d'entreprises françaises et plus de 70 % des assemblées générales d'entreprises non françaises du périmètre de nos fonds labellisés ISR ;
- 95 % des entreprises dont Covéa Finance détient au moins 0,5 % du capital ;
- Covéa Finance s'efforce de voter sur 90 % des encours détenus en actions au 31 décembre 2025 dans les portefeuilles de ses organismes de placement collectif, FIA et mandats confondus sauf si ces titres étaient cédés à la date de l'Assemblée Générale.

Covéa Finance a recours à des services rendus par des conseillers en vote. Covéa Finance se base sur les recommandations des résolutions présentées en assemblée générale par la société ISS, complétées par une évaluation de l'équipe Analyse financière et extra-financière selon les règles définies par Covéa Finance dans sa politique d'engagement actionnarial.

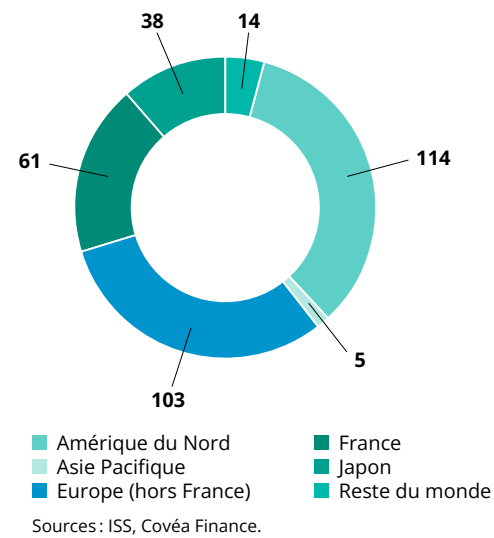
## 1. Assemblées générales votées

Au 31 décembre 2025, le nombre total de sociétés dans lesquelles Covéa Finance pouvait disposer d'un droit de vote s'était élevé à 414, représentant un volume d'actions cotées de 8 305 970 120 euros. Le droit de vote est exerçable à condition que les actions à la date de

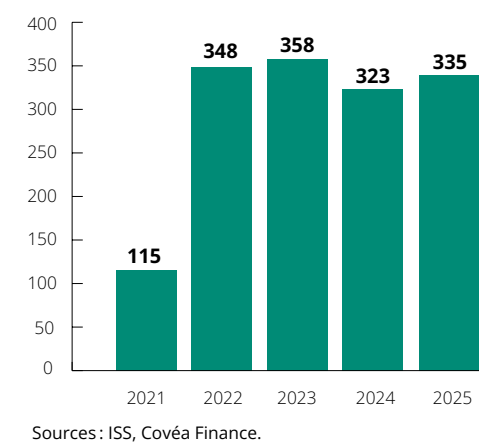
l'assemblée prévue en 2025 aient été inscrites dans le portefeuille d'un des organismes de placement collectif et mandats confondus sauf si ces titres étaient cédés à la date de l'Assemblée Générale.

Au 31 décembre 2025, Covéa Finance a exercé son droit de vote dans 335 Assemblées Générales à comparer avec 323 Assemblées Générales au 31/12/2024.

### Assemblées Générales votées en 2025 par zone géographique



### Assemblées Générales votées en nombre



\* Covéa Finance se réserve la possibilité de ne pas exercer les droits de vote lorsque nous estimons que le coût économique et/ou opérationnel est contraire à l'intérêt des porteurs et prohibitif par rapport à la détention. Il en sera ainsi notamment lorsque les dispositions réglementaires ou techniques sont imposées par le régulateur ou les dépositaires, par exemple dans le cas d'immobilisation ou de blocage des titres.

## 2. Répartition des votes

Nombre de résolutions votées « Pour »	4 023
Nombre de résolutions votées « Contre »	734
Nombre de résolutions votées « Abstention »	31
<b>Nombre total de résolutions votées</b>	<b>4 788</b>
Dont résolutions votées dans le même sens que la recommandation du conseil d'administration	4 051
Dont les votes d'opposition*	693
<i>Opposition - vote « Pour »</i>	37
<i>Opposition - vote « Contre »</i>	630
<i>Opposition - vote « Abstention »</i>	26
Dont résolutions où le conseil d'administration s'est abstenu de voter	44

\* Un vote d'opposition correspond à un vote ABSTENTION ou CONTRE une résolution agréée par le conseil d'administration, mais aussi à un vote ABSTENTION ou POUR une résolution non agréée par le conseil. Les résolutions sur lesquelles le conseil d'administration s'est abstenu de voter sont hors périmètre des votes d'opposition.  
Résolutions agréées : résolutions préalablement validées par le conseil d'administration.  
Résolutions non agréées : résolutions pour lesquelles le conseil d'administration a émis une recommandation négative.

## 3. Motifs des votes d'opposition

Catégories des résolutions*	Europe (Hors France)**	France	Reste du monde	Total
Actionnariat salarié	0	2	0	2
Opérations financières/fusions et dispositifs anti-OPA	10	134	1	145
Formalités et autres motifs	19	36	1	56
Composition, nomination, taille/jetons de présence ou autre forme de rémunération des membres du conseil d'administration, de surveillance ou équivalent	52	65	78	195
Rémunération des dirigeants et des salariés (hors actionnariat salarial)	74	106	67	247
Résolutions externes (proposées par des actionnaires)	0	0	48	48
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>343</b>	<b>195</b>	<b>693</b>

\* Au sens des catégories définies par l'Association Française de la Gestion financière (AFG).

\*\* Europe = pays de l'Union européenne (hors France) ainsi que le Royaume-Uni, la Norvège, la Suisse et Jersey.

**Cas dans lesquels Covéa Finance n'a pas pu respecter les principes fixés dans son document « Politique d'engagement actionnarial » en 2025 :**  
Aucun.

**Cas dans lesquels Covéa Finance s'est retrouvée dans une situation de conflits d'intérêts :**  
Aucun.

**NB :** Le périmètre des indicateurs de vote fournis est limité :

- au périmètre de la politique d'engagement actionnarial de Covéa Finance ;
- aux entreprises entrant dans le périmètre de gestion financière de Covéa Finance ;
- aux votes reçus à travers la plateforme de vote électronique du fournisseur ISS.

# Rapport de contrôle interne sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme 2025

Le présent rapport rend compte des dispositions prises par Covéa Finance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) conformément à l'article 320-20 8° du Règlement général de l'AMF modifié le 11 septembre 2019.

## Préambule

Covéa Finance est la société de gestion de portefeuille de Covéa, groupe réunissant les marques MAAF, MMA et GMF. Sa politique de gestion se singularise par une approche raisonnée du rapport rendement/risque au cours d'un processus d'investissement qui érige la collégialité en principe à tous les niveaux de décision.

En tant que société de gestion de portefeuilles du groupe d'assurance mutualiste Covéa (MMA, MAAF et GMF), Covéa Finance gère des portefeuilles sous mandat et des OPC créés sous une forme « dédiée » ou sous la forme « offerte au public ».

Covéa Finance met à disposition un service de gestion individuelle sous mandat aux entités du groupe Covéa (membres du Groupe ou partenaires) domiciliées en France. À ce jour, Covéa Finance ne réalise pas de développement commercial dans ce domaine.

En matière de commercialisation des OPC, Covéa Finance poursuit le développement de son offre de placement en direct auprès d'investisseurs professionnels (sociétés de gestion, banques privées, assureurs, mutuelles, CGP) et a également recours à une commercialisation intermédiée par le biais de

plateformes de référencement / placements d'OPC permettant d'assurer la distribution des OPC.

Parmi les faits marquants affectant le dispositif LCB-FT figure la révision de la méthodologie de calcul du risque pays.

## Description de l'organisation du contrôle interne des dispositifs de LCB-FT et de gel des avoirs

### Moyens humains mis en œuvre

Covéa Finance a confié la mission de garantir le respect des dispositions relatives à la participation des organismes financiers, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme aux équipes de Monsieur Franck IBALOT, Directeur Général Délégué en charge de l'ensemble des fonctions supports et de contrôle.

Pour garantir la continuité des échanges avec TRACFIN, l'équipe conformité était désignée comme correspondant et déclarant TRACFIN en 2025.

Le périmètre inclut d'une part l'ensemble du dispositif de contrôle relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, y compris la veille juridique et l'actualisation des modules de formation en distanciel du personnel, et d'autre part, l'analyse de toute déclaration de soupçon destinée à TRACFIN.

## Formation

Tout nouveau collaborateur suit un parcours d'intégration incluant une formation au dispositif de lutte anti-blanchiment qui se tient à distance. Par ailleurs, des présentations spécifiques avec un panel restreint de collaborateurs (dépendant des sujets et du risque LCB-FT lié à l'activité métier comme sur le non coté) ont également été organisées au cours de l'année (exemple : formation spécifique dans le cadre de la gestion de la SICAV Luxembourgeoise).

## Les procédures de contrôle interne mises en place en fonction de l'évaluation du risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

### Classification des risques

Covéa Finance s'appuie sur les informations publiques et les listes officielles (GAFI, européennes et françaises) relevant un risque pays important afin d'intégrer cet élément dans son processus d'évaluation des risques LCB-FT.

À ce titre, Covéa Finance dispose d'une procédure LCB-FT incluant une classification des risques par processus relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui est complétée par :

- une classification des risques LCB-FT sur le « passif » utilisée comme référentiel lors de l'application du processus d'évaluation. Cette évaluation est réalisée pour chaque relation d'affaire selon une approche par les risques (statut juridique, pays...);
- une classification des risques LCB-FT sur l'actif permettant de déterminer les risques liés aux investissements réalisés dans les portefeuilles selon différents critères : caractéristiques du marché réglementé ou non, nature des produits complexes ou non, pays de l'émetteur, investissement direct ou indirect dans des pays présents dans des listes du GAFI ou non coopératifs...

### Les procédures

La méthodologie d'évaluation du risque de blanchiment et de financement du terrorisme est décrite dans la procédure LCB-FT de Covéa Finance. La procédure a été mise à jour en juin 2024, elle est adaptée aux modes de tenue de registre des parts d'OPC, à la typologie de clients et aux classes d'actifs de Covéa Finance.

La procédure rappelle notamment les obligations en termes de connaissances des tiers (clients et intermédiaires) ainsi que les pièces justificatives à collecter dans le cadre de la mise en œuvre des diligences appliquées selon le niveau de vigilance déterminé à la relation d'affaire (avant l'entrée en relation puis tout au long de la relation).

On retrouve également la description des diligences à réaliser sur les investissements effectués en direct ou dans le cadre de l'activité de Multigestion (capital investissement inclus).

La procédure décrit le dispositif de surveillance des opérations ainsi que la démarche à suivre dans le cadre d'une déclaration de soupçon.

Les notions clés de « Listes Pays », « Entités assujetties », « Bénéficiaires Effectifs » et de « Personnes Politiquement Exposées » sont aussi traitées dans la procédure.

La procédure précise par ailleurs les dispositions prises dans le cadre du recrutement du personnel et de la formation dispensée à l'ensemble des collaborateurs de la société.

### Dispositif de Contrôle des actions de commercialisation

L'équipe Commercialisation en charge de l'activité Commerciale exerce une vigilance permanente quant à l'identification des clients et des prospects et s'assure de l'intégration de leurs transactions. La commercialisation et le correspondant TRACFIN travaillent conjointement à la réalisation des diligences sur les clients.

#### ◦ Contrôle permanent

Le dispositif de contrôle est porté en premier niveau directement par les opérationnels travaillant dans les pôles ou services Commercialisation, Gestion, Recherche, Ressources Humaines, Finance et Coordination des achats. Les contrôles de deuxième niveau sont, quant à eux, réalisés par les équipes de la RCCI, ou directement par elle-même dans certains cas.

#### ◦ Contrôle périodique

Le plan de contrôle suivi chaque année est disponible dans la procédure LCB-FT de Covéa Finance. Il couvre les diligences réalisées sur les clients, les investissements et les flux, ainsi que la révision du cadre procédural et le suivi des formations périodiques par les collaborateurs concernés.

#### ◦ Outils et moyens techniques

Covéa Finance dispose d'outils internes et a également recours à des outils externes.

#### Outils internes

- Un reporting sur le périmètre des investissements permet d'identifier les actifs les plus risqués (exemple de critères : place de cotation, type d'instruments, localisation).
- Une centralisation des informations et de la documentation des clients dans une base de données (CRM Salesforce).

#### Outils externes

- Outil de *screening* permettant d'identifier les entités, de rechercher l'identité des personnes physiques dirigeantes ainsi que celle des Bénéficiaires Effectifs (Solution ORBIS).
- Outil d'identification des PPE et de recherche d'informations négatives (Module World Compliance associé à la solution ORBIS).
- Accès aux listes officielles de gel des avoirs, liste des pays à risque (GAFI, UE, France).
- Accès aux données de l'INPE utilisées pour l'identification des Bénéficiaires Effectifs des entités françaises.

#### Dispositif de vigilance

La mise en œuvre du dispositif de vigilance est fondée sur des processus formalisés couvrant notamment les risques liés aux clients, aux flux d'opérations et aux facteurs géographiques.

#### ◦ Risques liés aux clients

**Mise en œuvre du gel des avoirs :** une recherche des clients est réalisée par rapprochement et repérage avec la liste de la Direction Générale du Trésor.

**Détection des PPE :** une recherche des clients est réalisée par rapprochement et repérage avec les listes ORBIS. Le dispositif comprend la validation de l'entrée ou du maintien de la relation d'affaire par les représentants du Comité de Commercialisation.

#### ◦ Risques liés aux flux d'opérations

**Entrée en relation d'affaires :** lors de l'entrée en relation avec une nouvelle personne morale, après avoir identifié la personne, Covéa Finance détermine le niveau de risque de cette personne au travers de la classification des risques LCB-FT.

**Opérations suspectes :** Covéa Finance exerce une vigilance régulière et veille à la cohérence des opérations effectuées. Des requêtes sont réalisées permettant de détecter tout mouvement atypique et de vérifier le respect des procédures.

#### ◦ Risques liés aux facteurs géographiques

**Pays tiers à hauts risques :** lors de la vérification de l'identité du client, un rapprochement est réalisé entre les listes GAFI, la liste européenne et française des paradis fiscaux avec les données liées à la domiciliation des clients.

#### Les incidents et les insuffisances constatés ainsi que les mesures correctrices apportées :

L'intégralité du plan de contrôle LCB-FT a été exécutée. Il n'y a pas eu d'incident significatif constaté lors de cet exercice.

Les contrôles effectués en 2025 par le chargé de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme n'ont pas révélé d'anomalies particulières.

#### Contrôle interne en matière de LCB-FT dans le cadre des dispositifs ou activités spécifiques :

#### ◦ Externalisation

En France, l'activité de dépositaire est sous-traitée à CACEIS Bank. Au Luxembourg, SGSS Luxembourg agit en tant que dépositaire. Ces entités, sont assujetties à la réglementation LCB-FT. Ces prestataires nous communiquent leurs rapports sur le dispositif de contrôle réalisés par un auditeur indépendant et dans lesquels sont décrits les organisations et l'environnement de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment et les contrôles clés.

#### ◦ Tierce introduction

Covéa Finance n'a pas recours à des tiers introducteurs. La distribution des OPC se fait par l'intermédiaire de distributeurs. Des contrats de distribution ont été mis en place avec 19 entités :

- |                               |                            |
|-------------------------------|----------------------------|
| • Allfunds                    | • MAAF Vie                 |
| • Alpheys Invest (Ex-Finaveo) | • MFEX                     |
| • Cardif (AEP)                | • MMA Vie                  |
| • Cholet Dupont Gestion       | • Nortia                   |
| • EPSOR                       | • Oddo Asset Management    |
| • Federal Finance Banque      | • Quatrem                  |
| • Fund Channel                | • Swiss Life Banque Privée |
| • Garance                     | • Garance Retraite         |
| • GMF Vie                     | • Mutest                   |
| • ACOSS                       |                            |

#### Description des modalités de contrôle de l'exécution de la convention passée avec une tierce introduction

Pour chaque distributeur, une convention est mise en place dans laquelle figure un article sur la LCB-FT et les obligations à mettre en œuvre :

- obligation de respecter et de se conformer aux lois, règlements et dispositions françaises et européennes relatives à la LCB-FT ;
- engagement à vérifier l'identité de ses clients et bénéficiaires effectifs le cas échéant ;
- le distributeur déclare qu'il a mis en place un dispositif de prévention de la LCB-FT adapté à la réglementation applicable ;
- le distributeur s'engage à répondre à toute demande d'information de Covéa Finance et à lui communiquer tout document attestant du respect de ses obligations en la matière.

#### ◦ Transferts de fonds :

Non applicable à Covéa Finance.

#### ◦ Correspondance bancaire :

Non applicable à Covéa Finance.

#### Compléments d'information concernant les succursales ayant leur siège social dans un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen :

Covéa Finance assure la gestion d'une SICAV basée au Luxembourg qui se conforme à la réglementation luxembourgeoise relative à la LCB-FT. Pour ce faire :

- un responsable du respect des obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (RC) indépendant est identifié au niveau du conseil d'administration et supervise la mise en œuvre des obligations en matière de LCB-FT et dispose d'un pouvoir de validation ;
- un responsable LCB-FT, qui dispose d'un niveau hiérarchique approprié, est en charge des contrôles LCB-FT. Il s'occupe de la mise en œuvre des obligations de LCB-FT.

Dans le respect de la réglementation luxembourgeoise, la fonction de RC est assurée par un cabinet agréé par les autorités luxembourgeoises. Cette organisation est formalisée par contrat, après nomination par le conseil d'administration de la SICAV. Le responsable de la LCB-FT siège au conseil d'administration de la SICAV.

Covéa Finance s'assure de la bonne mise en place des politiques et procédures LCB-FT au sein du dépositaire de la SICAV Société Générale Luxembourg pour la tenue du registre du fonds Covéa Sélection Lux S.A. SICAV-RAIF par le biais des contrôles et due-diligences réalisées par le RC (Responsable du Contrôle - AML/CFT) du fonds. En effet, conformément à la loi AML-CFT de 2004 et au règlement CSSF 12-02 et, comme décrit dans la politique LCB-FT du fonds, le RC effectue, a minima une fois par an, soit une visite chez le teneur de registre, soit une visioconférence afin de consulter les politiques et procédures LCB-FT de l'agent de transfert et de s'assurer que ces dernières soient conformes avec les dernières exigences réglementaires en matière de LCB-FT.

De plus, afin de s'assurer que ces politiques et procédures sont correctement appliquées, le RC réalise, a minima une fois par an, une analyse du registre du fonds et un contrôle par sondage sur un échantillon de dossiers investisseurs afin de s'assurer de l'exhaustivité de la documentation et de la bonne tenue à jour des dossiers investisseurs.

Les résultats de ces contrôles/due-diligence sont décrits dans le Rapport LCB-FT annuel du fonds, qui est validé par l'équipe Conformité de Covéa Finance avant présentation au Conseil d'Administration du fonds.

## Bilan au 31 décembre 2025

(montants en euros)

Actif	Exercice 2025			Exercice 2024 (montant net)	Passif	Exercice 2025	Exercice 2024
	Montant brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Montant net				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					<b>CAPITAL</b>	24 901 254	24 901 254
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 828 741	1 351 750	476 991	126 976	<b>RÉSERVES</b>		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					Réserve légale	2 492 125	2 490 125
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 638 908	3 593 476	45 432	58 788	Report à nouveau	58 530 372	49 793 403
Autres immobilisations corporelles	5 642 031	4 439 649	1 202 382	755 358	Résultat de l'exercice	28 919 498	29 132 282
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>					<b>Total des capitaux propres</b>	<b>114 841 249</b>	<b>106 317 064</b>
Autres titres immobilisés	10 138 605	0	10 138 605	7 835 987	<b>PROVISIONS</b>		
Autres immobilisations financières	557	0	557	603	Provision pour risques	967 000	500 000
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>21 248 843</b>	<b>9 384 876</b>	<b>11 863 967</b>	<b>8 777 712</b>	Provision pour charges	238 441	202 000
<b>CRÉANCES</b>					<b>Total des provisions</b>	<b>1 205 441</b>	<b>702 000</b>
Créances clients et Comptes rattachés	16 042 354		16 042 354	14 482 470	<b>DETTES</b>		
Autres créances				277 157	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 043 589	16 087 399
Charges constatées d'avance	6 870 991		6 870 991	5 317 635	Dettes fiscales et sociales	21 384 363	27 197 597
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>					Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	163 354	
Autres titres	114 359 096	204 627	114 154 469	120 144 015	Autres dettes	332 948	16 163
Disponibilités	3 039 163		3 039 163	1 321 235	<b>Total des dettes</b>	<b>35 924 254</b>	<b>43 301 159</b>
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>140 311 604</b>	<b>204 627</b>	<b>140 106 977</b>	<b>141 542 512</b>	<b>Total général du Passif</b>	<b>151 970 944</b>	<b>150 320 223</b>
<b>Total général de l'Actif</b>	<b>161 560 447</b>	<b>9 589 503</b>	<b>151 970 944</b>	<b>150 320 223</b>			

## Compte de résultat en liste au 31 décembre 2025

(montants en euros)

Libellés	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Montant net du chiffre d'affaires	1 385 276 227	1 351 366 730
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	0	214 973
Autres produits	80 208	7 622
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>1 385 067 835</b>	<b>1 359 359 324</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	65 872 125	65 264 621
Impôts, taxes et versements assimilés	4 916 377	4 526 593
Salaires	18 091 798	16 865 457
Cotisations sociales	9 226 637	8 864 460
Dotations aux amortissements et aux dépréciations : Sur immobilisations : dotations aux amortissements Dotations aux provisions Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	618 660 503 441 8 480	567 887 0 0
Autres charges	34 377	9 898
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>99 271 896</b>	<b>96 098 917</b>
<b>Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>39 335 939</b>	<b>39 260 408</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	765 484	526 812
Autres intérêts et produits assimilés	80 222	44 831
Reprise sur dépréciations et provisions	1 189 101	1 946 801
Différences positives de change	50 783	103 357
Produits de cessions d'immobilisations financières	0	205 218
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	2 199 789	1 583 535
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>4 285 379</b>	<b>4 410 554</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux provisions aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	204 627	1 189 101
Différences négatives de change	405 353	55 136
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	763 252	4 595
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>1 373 232</b>	<b>1 248 832</b>
<b>Résultat financier (V-VI)</b>	<b>2 912 147</b>	<b>3 161 722</b>
<b>Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>42 248 086</b>	<b>42 422 130</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>0</b>	<b>369 754</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>0</b>	<b>2 002</b>
<b>Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>0</b>	<b>367 752</b>
Participations des salariés aux résultats (IX)	2 893 132	2 869 347
Impôts sur les bénéfices (X)	10 435 455	10 788 253
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>142 893 213</b>	<b>140 139 632</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>113 973 715</b>	<b>111 007 350</b>
<b>BÉNÉFICE</b>	<b>28 919 498</b>	<b>29 132 282</b>

# Rapport du commissaire aux comptes

À l'associé unique de la société Covéa Finance

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Covéa Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes et méthodes comptables retenues » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement n°2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 9 avril 2026

Le commissaire aux comptes  
Deloitte & Associés

*Virginie Gaitte*

Virginie GAITTE

## Textes de résolutions

### Première résolution

L'Associée Unique, connaissance prise :

- du rapport de gestion du Président, qui avait été porté à la connaissance du Comité de Surveillance, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et sur l'activité de la société au cours dudit exercice ;
- du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président et aux membres du Comité de Surveillance de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

### Deuxième résolution

L'Associée Unique décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 comme suit :

• Bénéfice de l'exercice	28 918 497,98 €
• Report à nouveau de l'exercice précédent	58 530 371,80 €
<b>Total à affecter</b>	<b>87 449 869,78 €</b>
• Dotation à la réserve légale	0,00 €
• Dividendes (34,14 € par action)	20 241 162,18 €
• Report à nouveau après affectation	67 208 707,60 €
<b>Total</b>	<b>87 449 869,78 €</b>

L'Associée Unique prend acte qu'au titre des trois derniers exercices les dividendes versés ont été pour :

- 2024 : 20 395 313 euros
- 2023 : 10 434 811 euros
- 2022 : 13 041 187 euros

### Troisième résolution

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente décision pour effectuer tous dépôts et formalités de publications légales en suite des décisions prises ci-dessus et de leurs réalisations.

## Annexes comptables

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 151 970 944 euros et le compte de résultat, dont le total des comptes de produits est de 142 893 213 euros, dégagent un bénéfice de 28 919 498 €.

Les notes et les tableaux ci-après constituent L'ANNEXE. Ils font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

### 1. Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

### 2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun élément spécifique susceptible d'affecter les états financiers de l'exercice 2025 ou de mettre en cause la continuité de l'exploitation de la société n'a été identifié.

### 3. Principes et méthodes comptables retenues

#### 3.1 Principes généraux

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles L123-12 et L123-13 du Code de commerce, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels sont établies suivant les règles du nouveau plan comptable adopté selon le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

#### 3.2 Méthodes comptables utilisées

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour les valeurs mobilières de placement, la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

### 3.3 Changement de réglementation comptable

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, Covéa Finance applique les dispositions du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'Autorité des normes comptables relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2023. Ce règlement vient modifier le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et les règlements successifs qui lui ont succédé.

Ce nouveau règlement introduit plusieurs modifications :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique de transfert de charges ;
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature ;
- de nouveaux modèles d'états financiers ;
- une nouvelle présentation des informations dans l'annexe, introduisant des modèles de tableaux obligatoires.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

### Changement de réglementation comptable

	Exercice 2025 - Après ANC 2022-06		Exercice 2024 - Après ANC 2022-06	
	Numéro de compte	Compte de résultat	Numéro de compte	Compte de résultat
<b>IMPACT 1</b> Résultat exceptionnel Reclassement	658 100 / 758 100	Résultat d'exploitation : charges d'exploitation Autres charges et autres produits	671 800	Résultat d'exploitation : charges d'exceptionnelles Charges exceptionnelles sur opération de gestion
	657 000	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	675 200	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées
	681 500	Dotation aux provisions pour risque	687 500	Dotation aux provisions pour risque
<b>IMPACT 2</b> Transfert de charges Changement d'imputation	641 900	Résultat d'exploitation : charges d'exploitation Salaires : reprise avantage en nature	791 000	Résultat d'exploitation : charges d'exploitation Reprise sur dépréciations, provisions et amortissements

Il n'y a pas d'éléments exceptionnels constatés au titre de 2025 suite au changement de la réglementation comptable pour Covéa Finance.

Ainsi, les principaux impacts de présentation sur les comptes N-1 certifiés par le commissaire aux comptes sont les suivants :

- la rubrique de « Reprise sur provisions (et amortissements), transferts de charges » est rattachée à la nouvelle rubrique « Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions », y compris pour la part des transferts de charges dont la notion est supprimée ;
- les produits exceptionnels quelle que soit leur nature : « Sur opérations de gestion », « sur opérations en capital » ou « Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges » sont rattachés à la nouvelle rubrique « Produits exceptionnels » ;
- les charges exceptionnelles quelle que soit leur nature : « Sur opérations de gestion », « sur opérations en capital » ou « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions » sont rattachées à la nouvelle rubrique « Charges exceptionnelles ».

Cette nouvelle règle de présentation n'a aucun impact sur le résultat net de la société.

Le bilan et compte de résultat 2024 tels qu'ils ont été publiés sont présentés dans l'annexe.

## 4. Compléments d'informations relatifs au bilan

### 4.1 État de l'actif immobilisé

#### A - Immobilisations et amortissements

Le tableau des immobilisations incorporelles et corporelles fait apparaître plusieurs entrées et sorties d'actifs au cours de l'exercice.

La sortie de ces immobilisations, pour la plupart totalement amorties, liées à des mises au rebut, s'est traduite par l'élimination de la valeur brute et des amortissements cumulés correspondants, sans générer de produit de cession.

L'entrée des immobilisations est liée au renouvellement du parc informatique et aux travaux de réaménagement des bureaux du quatrième étage.

Ces opérations traduisent une gestion normale du parc d'immobilisations et permettent de présenter un actif plus représentatif de la réalité de l'entreprise.

#### Tableau des immobilisations - Cadre général

Rubriques	Situations et mouvements			
	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Cessions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 288 888	598 626	58 773	1 828 741
Immobilisations corporelles	9 455 971	812 197	987 229	9 280 940
Immobilisations financières	7 836 590	3 302 617	1 000 046	10 139 162
<b>Total</b>	<b>18 581 449</b>	<b>4 713 441</b>	<b>2 046 047</b>	<b>21 248 843</b>

La détermination du coût d'entrée des immobilisations se fait au coût historique.

Acquisitions dans Covéa Finance :

- les logiciels sont amortis sur 3 ans en mode linéaire ;
- les installations, le mobilier et les agencements sont amortis sur cinq ans selon le mode linéaire ;
- le matériel est amorti sur 5 ans en mode linéaire.

Les amortissements sont enregistrés dans le poste Dotations aux amortissements dans le compte de résultat.

#### Tableau des amortissements - Cadre général

Rubriques	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Situations et mouvements			
			Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	[3 ans - 5 ans]	L	1 161 912	248 611	58 773	1 351 750
Immobilisations corporelles	[2 ans - 3 ans]	L	8 641 825	370 049	978 749	8 033 125
<b>Total</b>			<b>9 803 736</b>	<b>618 660</b>	<b>1 037 521</b>	<b>9 384 875</b>

### B - Dépréciations

#### Tableau des dépréciations (en euros)

Rubriques	Situations et mouvements			
	Dépréciation à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciation à la clôture de l'exercice
Valeurs mobilières de placement	1 189 101	204 627	1 189 101	204 627
<b>Total</b>	<b>1 189 101</b>	<b>204 627</b>	<b>1 189 101</b>	<b>204 627</b>

En fin d'exercice, la valeur de souscription est comparée à la valeur de liquidation. En cas de moins-values latentes, une provision pour dépréciation est enregistrée dans le poste « Dotations aux provisions ». Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### 4.2 Créances selon ancienneté

#### État des échéances des créances à la clôture de l'exercice (en euros)

	Montant brut	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif circulant	16 042 354	16 042 354	
Charges constatées d'avance	6 870 991	6 870 991	
<b>Total créances</b>	<b>22 913 345</b>	<b>22 913 345</b>	<b>0</b>

Les créances sont essentiellement constituées des créances clients qui correspondent à la facturation du mois de décembre 2025. Il n'y a aucune créance supérieure à un an.

Un certain nombre de factures enregistrées en fin d'exercice se rapportent aux charges de l'exercice suivant.

### 4.3 Information sur les capitaux propres

#### Tableau de variation des capitaux propres (en euros)

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Capital social	24 901 254				24 901 254
Réserve légale	2 490 125				2 490 125
Report à nouveau	49 793 403	8 736 969			58 530 372
Résultat de l'exercice	29 132 282	-8 736 969	-20 395 313	28 919 498	28 919 498
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>106 317 064</b>		<b>-20 395 313</b>	<b>28 919 498</b>	<b>114 841 249</b>

#### Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

	Nombre d'actions / parts sociales à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre d'actions / parts sociales à la clôture de l'exercice
Actions / parts sociales	<b>592 887</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>592 887</b>

#### Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires / Droits conférés
Actions ordinaires	592 887	42	
<b>Total</b>	<b>592 887</b>	<b>42</b>	

#### 4.4 État des provisions

(en euros)

Rubriques	Situations et mouvements			
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	500 000	467 000		967 000
Provisions pour charges	202 000	36 441		238 441
<b>Total</b>	<b>702 000</b>	<b>503 441</b>	<b>0</b>	<b>1 205 441</b>

#### 4.5 Dettes selon ancienneté

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice (en euros)

Dettes	Montant brut	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	14 206 942	14 206 942			
Autres dettes	21 717 312	21 717 312			
<b>Total dettes</b>	<b>35 924 254</b>	<b>35 924 254</b>			

Les dettes sont principalement constituées de :

- dettes fournisseurs relatives aux factures reçues en fin d'exercice ;
- dettes charges sociales et fiscales.

Il n'y a aucune dette supérieure à un an.

#### 4.6 Comptes de régularisation actif

Le solde des comptes de régularisation actif se décompose de la façon suivante :  
Charges constatées d'avance : 6 870 991 €.

Les charges constatées d'avances représentent des charges relatives à l'exercice 2026.

#### 4.7 Produits à recevoir et charges à payer

Le solde des comptes de produits à recevoir est de 6 132 185 €. Il correspond principalement à la facturation des frais de gestion financière et administratifs et comptables du mois de décembre 2025, et quelques produits d'activités annexes.

Le solde des comptes de charges à payer concernant les fournisseurs est de 11 249 740 €. Il concerne des factures fournisseurs non reçues et provisionnées en fin d'exercice.

## 5. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

### 5.1 Produits d'exploitation

Ce poste s'élève à 138 607 835 euros.  
Ci-après la ventilation du chiffre d'affaires.

Ventilation du chiffre d'affaires par catégorie d'activités (en euros)	2025	2024
Commissions de gestion sur mandats	19 030 289	15 929 030
Commissions de gestion sur OPC	114 236 856	114 187 901
Frais administratifs et comptables	3 414 091	3 314 840
Produits annexes	1 846 390	1 704 960
<b>Total</b>	<b>138 527 627</b>	<b>135 136 730</b>

L'intégralité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

### 5.2 Produits financiers

Ce poste s'élève à 4 285 379 €, il est composé de :

- Produits et intérêts 845 706 €
- Plus-values de cessions 2 199 789 €
- Gains de change 50 783 €
- Reprises de provisions / VMP 1 189 101 €

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, Covéa Finance a rejoint le groupe d'intégration fiscale dont la SGAM Covéa est la société intégrante.

Au titre de l'année 2025, l'impôt sur les sociétés est de 10 435 455 €.

### 5.3 Produits exceptionnels

Il n'y a pas de produit exceptionnel constaté pour l'exercice 2025 :

### 5.8 Participation des salariés

La participation s'élève à 2 893 132 €.

### 5.4 Charges de personnel

Les salaires et les charges sociales s'élèvent à 27 318 435 €.

### 5.9 Prime d'intéressement

Un intéressement Covéa Finance sera versé au titre de 2025, les critères définis par l'accord signé le 17 mai 2023 ayant été atteints.

### 5.5 Charges financières

Ce poste s'élève à 1 373 232 € et se décompose ainsi :

- charges sur cessions de VMP 763 252 €
- dotations dépréciation / VMP 204 627 €
- pertes de change 405 353 €

### 5.6 Charges exceptionnelles

Il n'y a pas de charge exceptionnelle constatée pour l'exercice 2025

### 5.7 Impôt et intégration fiscale

L'impôt enregistré au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice selon les règles fiscales en vigueur.

### 5.10 Affectation du résultat comptable de l'exercice

Le Président propose d'affecter le résultat net bénéficiaire comme suit :

• bénéfice de l'exercice	28 919 497,98 €
• report à nouveau de l'exercice précédent	58 530 371,80 €
<b>Total à affecter</b>	<b>87 449 869,78 €</b>
• dotation à la réserve légale	0,00 €
• dividendes	20 241 162,18 €
• report à nouveau après affectation	67 208 707,60 €
<b>Total</b>	<b>87 449 869,78 €</b>

## 5.11 Effectifs

### Répartition des effectifs par catégorie

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Employés, techniciens, agents de maîtrise	10
Cadres et ingénieurs	161
<b>Total</b>	<b>171</b>

## 5.12 Rémunérations des membres de la Direction

La communication des rémunérations des dirigeants et preneurs de risques fait l'objet d'un rapport ad hoc, annexé au rapport de gestion, conformément aux directives européennes AIFM et OPCVM V auxquelles est soumise Covéa Finance en tant que société de gestion.

## 6. Engagements hors bilan

• Engagements d'indemnité de fin de carrière	1 890 017 €
• Fonds constitués	1 319 895 €
• Insuffisance	570 122 €

L'engagement de l'entreprise est évalué par une méthode actuarielle qui prend notamment en compte les paramètres de turn-over et le taux de croissance des salaires.

Le taux d'actualisation retenu est le iboxx eurocorporate AA 10.

L'engagement de l'entreprise est couvert partiellement par un contrat d'assurance souscrit auprès de GMF Vie.

## 7. Autres éléments significatifs

### 7.1 Consolidation

Les comptes de Covéa Finance sont inclus, par la méthode de l'intégration globale dans les comptes combinés de la SGAM COVÉA N° SIRET 450527916 00016 (86-90, rue Saint-Lazare – 75009 PARIS).

### 7.2 Régime fiscal

Il n'y a pas de montant d'impôt calculé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel.

Le taux d'imposition étant de 25 %.

Bien que Covéa Finance soit intégrée fiscalement avec le Groupe, la société paie son impôt sur son propre résultat.

Ainsi :

- il n'y a aucune répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du Groupe ;
- il n'y a aucune différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entité est solidaire ;
- il n'y a aucune différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale ;
- il n'y a aucun déficit reportable ;
- il n'y a aucune nature et aucun contenu spécifique de la rubrique « Impôts sur les bénéficiaires ».

### 7.3 Crédit d'impôts (en euros)

	Montant
AUTRES CRÉDITS D'IMPÔTS	
Mécénat	119 700
Don FAIR	4 789
CESU	4 049
CPF	1 350
<b>Total</b>	<b>129 888</b>

### 7.4 Honoraires du commissaire aux comptes (en euros)

	Commissaire aux comptes
Honoraires afférents à la certification des comptes	121 834
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	0
<b>Total</b>	<b>121 834</b>

## Tableau de financement (en euros)

Emplois	2025	2024	Ressources	2025	2024
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	20 395 131	10 434 811	Capacité d'autofinancement de l'exercice	29 065 605	28 774 469
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé : Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	598 626 812 197 3 302 617	0 126 692 300 029	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé : Cessions immobilisations Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Cessions ou réductions immobilisations financières	1 000 046	
Réduction des capitaux propres			Augmentation des capitaux propres		
<b>Total des emplois</b>	<b>25 108 754</b>	<b>10 861 532</b>	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>30 065 650</b>	<b>28 774 469</b>
Variations du fonds de roulement net global (ressource nette)	4 956 896	17 912 937	Variations du fonds de roulement net global (emploi net)	0	0

Variation du fonds de roulement net global	2025			2024
	Besoin 1	Dégagement 2	Solde 2-1	Solde
Variation « Exploitation » : Variations des actifs d'exploitation : Créances clients, Comptes rattachés et autres créances d'exploitation Variations des dettes d'exploitation : Dettes fournisseurs, Comptes rattachés et autres dettes d'exploitation	3 113 240	277 157		
<b>Totaux</b>	<b>10 970 284</b>	<b>757 296</b>		
A. Variation nette « Exploitation »			- 10 212 988	4 576 560
Variation « Hors exploitation » : Variations des autres débiteurs Variations des autres créditeurs		6 974 020		
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>6 974 020</b>		
B. Variation nette « Hors exploitation »			6 974 020	
Total A + B : Besoins de l'exercice en fonds de roulement ou Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			- 3 238 968	4 578 560
Variation « Trésorerie » : Variation des disponibilités Variations des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	1 717 928			
<b>Totaux</b>	<b>1 717 928</b>	<b>0</b>		
C. Variation nette « Trésorerie »			- 1 717 928	- 22 491 497
Variation du fonds de roulement net global (Total A + B + C) Emploi net ou Ressource nette			- 4 956 896	- 17 912 937



**SOCIÉTÉ DE GESTION  
DE PORTEFEUILLE  
DU GROUPE COVÉA**

**8-12, rue Boissy d'Anglas  
75008 PARIS  
Tél.: 01 40 06 51 50**

**Agréée par l'Autorité des marchés financiers  
GP 97-007 I RCS PARIS 407 625 607**

**[www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)  
[www.covea-finance.com](http://www.covea-finance.com)**

**in Covéa Finance  
X @Covéa Finance**